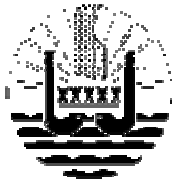


ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



AUDITIONS

COMMISSION D'ENQUÊTE

chargée de recueillir tous
éléments d'information sur les
conséquences des essais
nucléaires aériens entre 1966
et 1974 pour les populations
de la Polynésie française

M. Jean-Marc Régnauld
Audition du 23 novembre 2005

M. Jean-Marc Régnauld est maître de conférence à l'Université du Polynésie Française.

M. Jean-Marc Régnauld : Alors, pour faire les livres d'histoire, dans les recherches, il y avait deux problèmes majeurs, qui me paraissaient donc intéressants pour la période, outre le combat pour l'Autonomie, c'était donc la personnalité de Pouvanaa et le CEP.

Alors les documents qui existaient sur le CEP étaient trop partisans, vous aviez d'un côté l'Armée avec les journaux qui disaient à peu près la même chose ! Et puis de l'autre vous aviez les ouvrages de Danielsson notamment qui étaient à mon avis l'exemple même de ce qu'il ne fallait pas faire sur le plan scientifique. J'ai beaucoup de respect pour le combat mené par les Danielsson et leur raison profonde familiale, personnelle, tout ce que vous voulez, mais malheureusement leurs ouvrages, c'est pas sérieux, c'est des documents tronqués voir truqués, dans lequel le plus typique, c'est qu'ils ont réussi, par exemple à persuader Jean Baptiste Céran Jérusalémy qu'il avait combattu le CEP.

Parce qu'ils ont cité des textes de Céran Jérusalémy. Mais quand on va voir le texte original, eh bien ! Céran Jérusalémy, dit beaucoup de mal du CEP, et puis il conclut son article en disant, mais si c'est pour l'honneur, la grandeur de la France, alors nous acceptons joyeusement.

Mais c'est tout à fait la même chose, hein ! Mais le malheur, c'est que Jean Baptiste Céran Jérusalémy à force d'être poussé en avant par les Danielsson, a fini par oublier ce qu'il avait écrit.

Bruno Barrillot : Je ne suis pas d'accord là. J'ai lu la délibération 64, dès qu'il y a eu le vote de la cession des atolls de Moruroa et Fangataufa, il a dit, « Eh bien je n'ai plus qu'à proposer qu'on fasse la sonnerie aux morts ». Ce n'est pas clair comme position ?

M. Jean-Marc Régnauld : Oui, enfin, il a dit ça, mais il a dit autre chose !

Mme Unutea Hirshon : C'est typique de Céran ! Je ne vais pas défendre les Danielsson systématiquement, mais Jean Baptiste a l'art de dire certaines choses à certaines personnes, et d'autres à d'autres...

M. Jean-Marc Régnauld : Mais pour moi historien, c'était de leur dire, voilà, attention c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire, pour la cause du nucléaire. Alors ce que j'ai essayé de faire, c'est de commencer par le plus facile, c'est-à-dire ce qui était directement accessible ici, en témoignage et en documents, c'était la façon dont la classe politique avait réagi, face au CEP. Bon, là aussi, Danielsson dit que la France a imposé le CEP, contre une classe politique unanimement hostile. Or tout cela n'était pas vrai naturellement, ce que j'ai essayé de montrer dans mon premier livre sur la bombe.

Donc, je ne me suis pas contenté des témoignages tardifs, des gens qui disaient qu'ils avaient toujours combattu alors que l'on a la preuve qu'à certains moments ils avaient été plus ou moins complices. Ensuite, ce qui était un peu plus difficile, c'était de voir dans quelles conditions la France avait choisi Moruroa, et surtout quand ? Parce que, en fait, je disais tout à l'heure que deux grands sujets d'étude, ma plus grande préoccupation, c'était Pouvanaa et le CEP. Mais j'ai eu rapidement l'intuition, sans pouvoir le démontrer que vraisemblablement les deux affaires étaient liées, que l'arrestation de Pouvanaa donc était sans doute liée à des projets de la France.

Mais, c'était une intuition, il me fallait la démontrer. Donc j'ai essayé d'obtenir les documents qui montreraient dans quelles conditions et à quels moments donc la France avait choisi Moruroa.

Alors, pour ça, donc j'ai demandé à avoir accès aux archives du CEP, un moment c'était très difficile, puisque y avait eu Vincent Jauvert qui avait publié un certain nombre de choses et les documents avaient été à nouveau interdits à la consultation. J'ai été obligé de passer par toute une série de moyens de détours pour obtenir les dérogations.

Alors, dans les documents que j'ai demandé à la consultation, j'ai eu des réponses un peu diverses. Par exemple j'avais demandé les archives du conseil de défense. On m'a répondu que leur délai de communicabilité était de 120 ans. Depuis j'ai eu la confidence suivante d'un ministre qui voulait consulter les archives pour pouvoir compléter ses mémoires.

Eh bien il a eu le plus grand mal à avoir accès aux archives et avec uniquement quelques documents qui ont été parcimonieusement présentés, sans photocopies. Vous avez aussi des documents qui ont été remis par Pierre Messmer, mais ces documents ne peuvent être consultés qu'avec son autorisation. Et les autres documents sont du ressort de l'armée via le ministre de la Défense.

Donc en 1998, j'ai entrepris toutes ces démarches. J'ai eu quelques appuis à l'époque c'était le ministre Richard qui était ministre de la Défense et l'amicale pression de certains élus socialistes que je connaissais encore : j'ai pu avoir une dérogation. Mais je ne sais pas si vous avez déjà consulté les autorisations ou dérogations : on précise que vous devez vous engager par écrit à ne citer aucun renseignement à caractère nominatif et à remettre avant publication un exemplaire de votre travail au service historique de l'armée de terre.

Le deuxième élément ne pose aucun problème, parce qu'il n'exerce aucune censure sur ce que l'on publie. Par contre, la première mention oblige naturellement une déontologie et d'ailleurs vous verrez que c'est très important, parce que ça fera partie des choses que je dirais en conclusion : dans les archives par exemple, je trouve le nom des personnalités locales qui ont été des sous-marins du CEP. Il est évident que je ne peux pas citer ces noms dans mes articles. C'est pas parce qu'ils m'ont demandé, je me suis engagé sinon je n'aurai pas eu accès, et parce que ce n'est pas le moment de le faire.

Bruno Barrillot : Nous contrairement aux historiens, nous n'avons pas demandé d'autorisation de consultation et lorsque nous avons accès à des documents nous les publions.

M. Jean-Marc Régnault : Vous pouvez toujours. Il faut voir également les conditions qui sont mises. Par exemple, on n'a pas d'autorisation de photocopier. Normalement, les documents ne peuvent pas être photocopiés. Ce qui complique sérieusement le travail, parce que il faut bien comprendre que moi en allant à Vincennes, j'étais obligé de prendre hôtel, ce qui fait que les 3 semaines que j'y ai passé, c'était tout le temps à gratter et donc très difficile. Mais ça a donné lieu à de nouvelles publications, notamment qui sont parues dans la revue qui dépendait un peu du ministre de la Défense, le Cahier d'étude d'histoire de la Défense. Encore une fois ça a été publié sans aucune censure du tout.

M. Jean-Marc Régnault : Je vais vous donner photocopie de l'article. Alors c'est avec ça que j'ai fait ma conférence qui a été relatée dans les journaux, l'amphithéâtre était plein, il y avait l'amiral qui était là... Il y a eu réaction du Tavini qui ne correspondent pas à la réalité. L'Amiral est allé dans son coffre fort pour regarder si les documents que je citais étaient bien conformes aux documents et photocopies qu'il avait lui, et donc après il est venu à la conférence et s'est levé pour me féliciter. Je pensais d'ailleurs que c'était le premier signe d'ouverture de l'armée et qu'on pouvait aller plus loin.

Le seul problème que j'ai eu et qui est assez anecdotique c'est que le président du gouvernement de l'époque, M. Gaston Flosse était très occupé par la course Hawaiki nui. Il m'a fait recevoir par ses conseillers, lesquels m'ont écouté gentiment mais avec beaucoup d'impatience, et un moment donné l'un d'entre eux est un peu sorti de sa réserve, en disant « Mais est ce que dans vos documents vous n'auriez pas des éléments qui montreraient que certaines personnalités locales seraient très impliquées... ». J'ai dit non, dans mes documents je n'ai rien trouvé de tel. Alors, je suis dit en moi-même, je n'ai effectivement pas beaucoup de preuves, mais au moins je viens d'avoir des aveux !

L'article a été repris par l'Ecole militaire de Livingstone des Etats-Unis qui a la plus grosse réputation dans le monde scientifique. Ensuite j'ai cherché à étendre ma recherche, notamment sur le plan international : comment le nucléaire avait été vu d'Océanie, comment c'étaient faites les relations internationales autour du CEP, et j'ai voulu donc étudier le traité de Rarotonga, qui a donné lieu à un article.

Alors là, cet article a été publié sous l'angle diplomatique, et traduit dans une revue américaine. J'ai été un peu peiné, je vous le dis très franchement des réactions, puisque la revue d'Hawai a transmis,

le texte avant traduction à différentes personnalités qui ont donné leur avis. Alors sous votre signature (Bruno Barrillot) et celle de John Doom...

Bruno Barrillot : Il y avait deux points que nous avons abordés avec John Doom : c'est ce qui était dit par rapport à l'Eglise Protestante qui aurait mal compris la dissuasion nucléaire et qui apparaissait comme le sous-marin des anglophones du Pacifique – des Anglais contre les Français. C'est vraiment quelque chose qui est très sensible au niveau de l'Eglise : ce n'est pas parce qu'elle se prononce contre les essais nucléaires qu'elle est par le fait « anti-française ». C'est toujours cette image de l'Eglise Protestante qui traîne depuis le 19^{ème} siècle...

M. Jean-Marc Régnauld : Je ne vois pas où vous êtes aller chercher ça. En tout cas, il faut tout relire. Nous, on utilise les documents des relations internationales, ce que dit De Gaulle dans des conseils de ministre, ce que Peyrefitte répète que c'est toujours l'affaire Pritchard qui continue... Mais, moi, vous voulez, ce qui me peine un peu, c'est que on confond le langage militant et le langage universitaire, c'est-à-dire que, nous universitaire, quand on dit ce que la France dit, ça ne veut pas dire ce que nous, on pense ! Il est vrai qu'il y avait pire que ça comme réaction à cet article, comme celle de Gabriel Tetiarahi.

Bruno Barrillot : Mais par rapport à tout ça, il y a un autre aspect mal compris dans l'article sur la conception de l'Eglise protestante, de sa théologie qui s'appuie sur la sauvegarde de la création ce qui est fondamental du lien entre l'être humain et la terre. C'est très important dans le Pacifique.

M. Jean-Marc Régnauld : Justement, c'est bien ce qui a été expliqué dans l'article, c'est que par exemple on expliquait que lorsque la France est passée des essais aériens aux essais souterrains, elle pensait du coup ça devenait des essais innocents. Alors, au contraire, on expliquait que dans la pensée des océaniens agir dans les entrailles de la terre, c'était attaquer la création de Dieu, quoi. On n'a pas très bien compris, le pourquoi de cette charge un peu forte, nous accusant de ne pas connaître l'Eglise protestante.

Bruno Barrillot : C'était un aspect de la réponse. Ici on a beau parler de théorie de la dissuasion nucléaire, ce sont des choses qui passent absolument pas. Ici, ce n'est pas la dissuasion nucléaire, ce sont des bombes qui sont tombées sur Moruroa. Pour les Polynésiens c'est pas le discours des stratèges, ce sont des bombes réelles.

M. Jean-Marc Régnauld : Nous, en tant qu'universitaires, si on veut être crédibles, on ne peut pas prendre partie. Bon, Paul de Decker et moi on est des vieux amis. Mais, quand il s'agit de faire une écriture scientifique pour une revue comme celle-là, on se retrouve sur un langage, évidemment on ne se retrouverait pas pour écrire le « Tau » ça c'est sûr et certain. Mais, pour un article scientifique, pour une revue qui est une revue d'histoire diplomatique, on adopte le langage qui est le langage des scientifiques.

Mme Unutea Hirshon : Vous aurez confondu peut-être avec la France.

Bruno Barrillot : Non. En fait, là aussi ça vient de la revue d'Hawaii qui a envoyé ce papier à John Doom en lui demandant de dire ce qu'il pense et de réagir. Et donc, voilà le pourquoi de la réponse.

M. Jean-Marc Régnauld : Vous avez joué un jeu qui n'était pas un jeu universitaire.

Bruno Barrillot : Voilà, le directeur de la revue d'Hawai voulait avoir des points de vue, alors il aurait pu demander une réflexion de quelqu'un de l'Eglise Protestante, demander des points de vue d'historiens, demander des points de vue de militants, mais la méthode qui nous a été proposée, c'est de réagir sur un texte. Et donc forcément le fait de réagir dérange...

M. Jean-Marc Régnauld : Dans l'Université française, on n'est pas habitué à ça, on réagit d'égal à égal, c'est-à-dire qu'un universitaire rectifie quelque chose, un autre précise l'explication du document, mais il ne réagit pas en tant que militant face à un chercheur. Et quand on a dit ça à Paul de Decker, il était tellement furieux qu'il n'a pas signé l'article en anglais ! Il n'a pas voulu. Mais on a eu quand même l'impression qu'on s'était fait piéger par notre ami américain. Parce que, on ne peut pas en tant qu'universitaire, je ne peux pas répondre à Gabriel Tetiarahi qui m'accuse d'être le suppôt de Chirac !

Mme Unutea Hirshon : Tu as répondu à Gaby ?

M. Jean-Marc Régnauld : Je pense que ce n'est la peine. Alors voilà donc je voulais dire, lorsque j'ai publié tout ça, j'ai eu l'impression que l'armée était prête à d'autres ouvertures. Mais en même temps les articles que vous avez écrit apportaient de l'eau sur l'intuition que j'avais eue sur Pouvanaa. Il est clair maintenant, qu'on peut effectivement parler de raison d'état et de complot. J'ai encore eu des éléments complémentaires, puisqu'on a retrouvé une série de télégrammes échangés entre le gouverneur et le ministre d'Outremer de l'époque, notamment ce qui explique tout sur l'affaire Pouvanaa, c'est que après le référendum de 1958 le territoire avait 4 mois pour décider de son Statut. Et il pouvait demander le Statut de Pays de la Communauté. C'est-à-dire que, en fait, la Polynésie pouvait avoir la perspective que dans un an ou dans deux ans elle serait indépendante. Puisque les pays membres de la communauté selon la Constitution pouvaient être indépendants dès qu'ils le demandaient. Ce qui s'est réalisé pour tous les pays Africains. Pouvanaa a été battu au référendum, mais à l'assemblée territoriale, il restait majoritaire, largement majoritaire, et il n'est pas sûr que s'il y avait eu de nouvelles élections, il ne serait pas suivi par la majorité des Polynésiens. Donc, en fait la consigne a été donnée au gouverneur : vous faites tout pour que la Polynésie ne choisisse pas le statut de Pays de la communauté. Il écrit ça le 7 octobre, le gouvernement est suspendu, et le 11, Pouvanaa est arrêté.

Et on voit bien dans la chronologie, que le gouverneur exécute le plan qui lui est demandé. Donc, voilà, ensuite il y avait une recherche à faire sur les essais, et les accidents potentiels. Donc j'avais pris la précaution quand j'avais fait ma demande de dérogation, j'avais scindé les choses, je m'étais dit d'une part je ne peux pas tout faire, et d'autre part, il faut être assez habile, si je demande à consulter toutes les archives, faisons un premier coup.

Donc j'ai demandé tout ce qui était avant 66, avant même que les essais commencent. En fait, j'avais les documents qui allaient jusqu'en 69. Disons, je demandais essentiellement toute la période préparatoire. Bon. Alors, quand j'étais à l'Université, à la conférence, Hiro Tefaarere, avait demandé publiquement que j'aille plus loin, que je continue les recherches. Alors, j'aurai dû peut être, profiter de l'époque du gouvernement Jospin, pour le demander, mais j'avais des problèmes qui étaient simplement des problèmes de crédits! Comment j'aurais pu faire, pour aller à Paris, encore un mois peut être, parce qu'il faut bien comprendre que pour ma première recherche, j'avais eu des crédits de l'Université pour payer mon voyage et payer mes indemnités journalières de séjour.

Là j'avais précisé que ma recherche était de savoir comment la France avait choisi Moruroa. Maintenant, si j'avais présenté à l'université une demande de crédits pour aller voir si les essais étaient dangereux pour les Polynésiens c'est moins sûr que le Tahoeraa et la hiérarchie, aient financé mes recherches.

Et puis j'avais d'autres recherches à faire, qui m'intéressaient également, et puis j'avais une réticence, que je ne vous cacherai pas, c'est que pour un sujet aussi grave que celui là, je courrai un risque en tant qu'universitaire non négligeable, c'était que si je faisais une étude sur les archives, je dois conclure ce que me disent les archives.

Si les archives montrent que je ne trouve aucune trace d'accident, on va me dire vous avez été acheté, payé, ...

Si je dis que j'ai trouvé des traces d'accidents, on risque de me dire, oui, tu écris en partisan, on te connaît, tu es un anti-nucléaire... Donc, en fait, dans un sujet qui est aussi sensible que celui-là, si vous voulez, c'est la crédibilité de l'individu qui est difficile à établir.

Donc j'avoue que j'avais cette réticence qui m'a fait hésiter, et puis il y a eu le changement de gouvernement en Métropole, je me suis dit que, en plus, avec ce que j'ai écrit entre deux, avec ce que j'avais écrit sur Pouvanaa, plus ce que je viens d'écrire sur le Taii, j'aurai quelques difficultés et c'est pourquoi j'ai eu une idée, j'en ai fait un mot là-dessus au Président du gouvernement, je n'ai pas eu de réponse, si ce n'est des réponses détournées. La commission telle qu'elle s'est constituée comporte des avantages et à mon avis, des inconvénients. Alors vous me répondrez si je me trompe ou si j'ai mal compris, alors, moi ce que je vois comme avantage c'est que vous êtes capables de faire des enquêtes et d'obtenir des témoignages que moi je n'ai aucune chance d'obtenir. Donc ça, c'est irremplaçable, l'inconvénient pour la suite des opérations c'est que la commission apparaît comme essentiellement militante ! Alors, ensuite, il y a un problème de documents, un document que l'on m'a remis, que je consulterai avec grand plaisir, essentiellement des documents de la presse publiés et je reviendrais là-dessus, la lecture qu'il y a à faire de ces documents nous pose quand même des problèmes !

Alors l'autre inconvénient de la façon qu'est constituée la commission, c'est je crois, que si vous vouliez donc obtenir des dérogations pour aller consulter les archives du CEP qui apporteraient des éléments sans doute définitifs sur la question, vous avez fort peu de chances de les obtenir, pour une raison toute simple, c'est le problème des dossiers personnels car comme je l'ai dit tout à l'heure, on trouve, un certain nombre de dossiers, par exemple qui sur le Territoire a été le sous-marin du CEP, qui politiquement conduisait les débats et qui les orientait etc...

Mme Unutea Hirshon : ça c'est impossible à avoir !

M. Jean-Marc Régnault : Moi je l'ai eu, mais comme j'expliquais, au moment où j'ai eu l'autorisation de consulter les archives, j'ai dû signer un papier disant que je m'engage à ne pas divulguer ces dossiers.

Alors un chercheur ne le divulguera pas, mais une commission qui est composée de gens militants, jamais les autorités militaires ou politiques, ne vous donneront l'autorisation de consulter ces documents parce qu'ils contiennent des choses qui ne peuvent pas aller sur la voie publique ! Donc, là il y a un inconvénient majeur et je reviendrais là-dessus, et la solution que je propose.

Donc, l'armée ouvre mais pas complètement. Par exemple, nous quand on a un document, imaginez qu'on ait un document qui dise que tel jour, à telle heure il y a un nuage qui a été sur telle île, alors nous, historiens, on considère qu'un document qui est seul n'a qu'une valeur relative parce qu'il est seul, ensuite, nous on se pose la question de savoir qui l'a écrit, c'est-à-dire est-ce que la personne qui l'a écrit est crédible ou pas. Surtout ce qui est important c'est dans quel dossier on a retrouvé le document, on regarde l'environnement du document et cet environnement donne la crédibilité du document.

Alors, moi quand je suis allé aux archives de l'armée, je suis allé trouver le général Bac, directeur des archives, qui est un type très bien, qui vient de sortir un livre sur les fusillés de 1917 et donc je lui ai voilà : monsieur Vincent Jauvert a écrit un certain nombre de choses et moi je voudrais ses archives.

Alors il m'a dit, attendez je fais travailler mes services, alors il a fait travaillé ses services et il m'a rappelé quelques jours après et il m'a donné ce document. Je n'ai pas pu les voir finalement, parce qu'ils ont été interdits à la publication, à la consultation après Vincent Jauvert en tout cas. Mais j'ai retrouvé où ils étaient !

Mais par exemple, il y a des rapports qu'il a cités et qu'on ne trouve pas dans les archives, ce qui est assez surprenant, et le directeur des archives ne comprenait pas ce qui s'était passé notamment sur des rapports de décontamination, une nappe radioactive, tout ce qu'il avait cité on ne retrouve pas dans les archives.

D'autre part, il me met la liste de documents qu'il a demandés pour moi et qu'il n'a jamais vus, n'a jamais ouvert mais le problème il est là, le problème c'est que par exemple, on a le document et dans la marge, on a une note au crayon du Président de la République, du ministre, et la note fait partie du document mais si vous publiez le document, vous pourrez quelquefois vous dispenser du commentaire et c'est parfois ce commentaire qui donne la valeur du document. Et ensuite il faut regarder la suite qui a été donnée à ce document : est-ce qu'il y a eu une suite, un démenti, une confirmation, des réactions scientifiques, des réactions d'experts, des dossiers médicaux etc...

Bon, autrement dit, il y a une lecture du document qui fait que on ne peut pas scientifiquement, ou pire encore, devant un tribunal, balancer un dossier comme ça, il faut qu'il soit analysé, étayé...

Donc la proposition que je voudrais faire est la suivante : c'est qu'il faudrait profiter du discours actuel de l'armée sur la soi-disant transparence pour imiter ce qui a été fait pour Klaus Barbie ou pour Papon c'est qu'il faudrait que vous demandiez qu'il soit constitué une commission d'historiens familiers des documents militaires, avec des physiciens, des médecins indépendants, demander le maximum de dérogations sur les archives du CEP voire sur les dossiers médicaux de façon à aboutir sur un rapport qui soit un rapport d'experts, qui ne pourrait pas être considéré comme un travail militant mais comme un travail d'investigations.

Il me semble que s'il y avait une pression politique niveau local pour demander cela, cela pourrait être fait ou le fait d'avoir le refus mettrait de l'eau au terrain militant.

Moi ce que je voudrais c'est bien considérer la distinction entre le travail militant, travail intéressant qui n'aboutira à un résultat positif au possible que s'il y a en contre-poids un travail de recherche qui lui puisse faire autorité quelque soit la pensée des uns et des autres.

Si après analyse du document, on conclue un certain nombre de choses l'impact sera plus important !

Bruno Barrillot : Je réagis vivement parce que je pense que c'est un discours dépassé de distinguer militants et scientifiques parce que dans le monde militant il y a des scientifiques. Moi-même, je ne veux pas étaler mes diplômes et ma formation, mais je pense que j'ai un bon bagage jusqu'au

doctorat et sur les questions de défense aussi. A mon point de vue, la question est moins entre militants et scientifiques c'est la question entre la société civile et le reste de la société et en particulier la société politique. Et aujourd'hui la société civile doit être partie prenante, à la fois du débat et à la fois de la recherche de vérité, y compris de vérité historique. C'est quelque chose d'important. Il n'y a plus les « scientifiques » d'un côté et les « militants ignorants » de l'autre. Vous connaissez tous le débat qu'il y a sur le rôle des ONG : un débat qui va jusqu'aux Nations-Unies, avec le projet de Kofi Annan de donner de plus en plus la parole non seulement aux Etats par le biais des diplomates, mais aussi aux ONG et à la société civile mondiale.

Il faut admettre aujourd'hui que la société civile est très diversifiée. Il y a des associations très militantes, par exemple Greenpeace, ou d'autres organisations sur les droits de l'homme. Mais ce sont des organisations extrêmement compétentes qui ont leur propre expertise, avec des scientifiques, et maintenant traiter ces organisations, comme vous le dites, de militants, et nous, on est les scientifiques... Le débat n'est plus comme ça, même avec le monde politique, même en France. Je fais partie de commissions, où on est au même titre que les universitaires, que des parlementaires, ou des représentants de ministères, on est au même titre dans une même commission nommée officiellement et on travaille ensemble. C'est l'exemple de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel. En fait c'est une reconnaissance du rôle, dans notre société d'aujourd'hui, de cette société civile, des ONG. L'Université devrait se mettre au diapason ! Ce débat existe toujours un peu chez les francophones entre les scientifiques et les militants. Je crois qu'il y a maintenant une coopération pour faire avancer la société où chacun a son rôle, mais où on peut quand même travailler ensemble. Et sans dire : vous, vous êtes militants, nous on est les gens sérieux !

M. Jean-Marc Régnauld : Non, ce n'est pas les gens sérieux, on est les gens qui s'interrogent !

Mme Unutea Hirshon : Dans la commission, il se trouve que le Tahoeraa ne participe pas. Admettons qu'ils y participent, ils ne sont certainement pas militants comme ceux du Tavini qui sont à l'intérieur de cette commission ! Si tout le monde avait fait son travail...

M. Jean-Marc Régnauld : Ils sont militants du contraire !

Bruno Barrillot : Quand on parle avec Monique Richeton, elle a un point de vue, elle dit « vous n'allez pas me faire changer de parti, mais il y a un problème sur Mangareva, j'en prend acte et je participe, à ma manière, à la recherche de la vérité. »

Mme Unutea Hirshon : Mais là où c'est intéressant dans ce que disait Mr Régnauld, c'est d'inclure une commission comme celle qui est suggérée, ça peut nous donner accès à de la documentation, qu'on n'aurait pas autrement !

Bruno Barrillot : C'est ça, il y a probablement un moyen pour obtenir des documents. Bien sûr, il faut dire exactement ce qu'on veut sinon on ne peut pas l'obtenir. Mais, il y a toujours les contraintes qui interdisent de tout dire sur les documents consultés. Je pense que c'est quand même intéressant de mettre à disposition du public l'intégralité des documents, même s'il y a des aspects nominatifs.

On n'est pas tenu, si on les obtenus par des voies différentes, à respecter les règles qui sont imposées aux historiens. Ça apporte au débat public, parce que ce qui est souhaitable, c'est qu'il y ait un débat public sur les conditions dans lesquelles se sont déroulés les essais. C'est important que les gens puissent juger sur pièces et non pas juger par personnalités ou scientifiques interposés. Le public est majeur aujourd'hui.

Moi aussi, je pense, qu'il n'est peut-être pas opportun de rendre public des choses qui concernent la Défense nationale, des aspects très techniques qui peuvent donner des idées sur la fabrication d'une bombe et donc. Ça, je le comprends très bien. Même les « militants » peuvent être responsables ! Mais que des gens hauts placés qui ont pris des responsabilités mettant en cause la santé de populations entières ne soient pas désignés par respect de leur vie privée, je trouve ça anti-démocratique. D'autant plus que la justice ne peut plus les poursuivre parce que les faits sont prescrits ou trop anciens...

M. Jean-Marc Régnauld : Il y a un autre aspect qui est important, me semble-t-il, c'est celui du patrimoine de la Polynésie française. Il serait quand même important, sans trop tarder, que la Polynésie puisse avoir les documents sur son histoire. On pourrait faire d'une pierre deux coups, à la

fois obtenir les documents qui pourraient corroborer ce que vous cherchez à démontrer et en même temps, avoir des documents qui sont importants pour l'histoire de la Polynésie française.

Par exemple, je ne me souviens plus si je l'ai publié dans le livre sur le Taui, mais je l'ai publié dans un livre qui va paraître bientôt, un article dans un livre sur le colloque qu'on a fait l'an dernier à l'UPF sur les 20 ans d'autonomie.

Dans cet article, je raconte comment Gaston Flosse a été le complice des socialistes. Et notamment, je raconte l'histoire suivante : en 1982, Flosse devient vice-président du gouvernement. Il s'empresse d'aller à Paris, il fait le tour des ministères et il rencontre Charles Hernu. Et Charles Hernu écrit une lettre que j'ai transcrite intégralement. Il écrit une lettre au Premier ministre Pierre Mauroy, à Henri Emmanuelli et peut-être au Pdt de la République, je ne m'en souviens plus. Il écrit à trois personnes la même lettre. Il dit la chose suivante : « *Il vient d'y avoir des élections en PF qui ont été remportées par Gaston Flosse et le Tahoeraa. Toutes les autres forces politiques sont hostiles au CEP et il n'est pas envisageable, à court terme, de les faire changer d'avis. Par conséquent, Gaston Flosse est notre seul allié. Je m'en suis ouvert avec lui, il s'est engagé devant moi à prendre tous les coups qu'il faudrait pour protéger le CEP, en échange de quoi il faudra céder à ses exigences sur l'autonomie et sur les crédits qu'il demande.* »

Et effectivement, on s'aperçoit qu'il y a eu l'autonomie, il y a eu les crédits qui ont augmenté, le forfait du CEP, etc.

La seule chose, et c'est là que j'ai compris ce qui était arrivé à Pouvanaa et au Territoire à la fin des années 50, c'est que Charles Hernu, dans d'autres courriers, écrit à propos de l'autonomie : « Bon d'accord, il faut accorder l'autonomie au Territoire, mais attention, il y a deux choses auxquelles il faut faire attention. D'une part à la fiscalité : il ne faut pas que le Territoire mette sur l'arrivée du matériel militaire des taxes telles que le CEP serait asphyxié économiquement.

Et d'autre part, ce qui est peut-être encore plus important, il ne faut pas que le Territoire ait la maîtrise du droit du travail parce que, en cas d'alternance en Polynésie française, un gouvernement hostile au CEP peut créer une inspection du travail et un droit du travail qui nous empêchera de finir les essais. »

Et, il a fallu attendre le statut de 2004 pour que le droit du travail soit de compétence territoriale. Alors, je me suis dit : donc en 1958 où le gouvernement central avait fait le même raisonnement, si la PF a trop d'autonomie, et avec Pouvanaa forcément il y en aura, surtout dans le cadre de la loi Defferre, il faut empêcher l'autonomie par tous les moyens et donc revenir sur ce que Gaston Defferre avait donné. Enfin, c'est comme ça que j'ai compris que pendant 20 ans, il n'y a plus eu d'autonomie du tout ! Ils ont un peu lâché du lest à partir de 77, et voilà un peu l'explication.

Donc ça, c'est le patrimoine de la Polynésie française. Cette complicité de Gaston Flosse avec le gouvernement socialiste qu'on subodorait un peu, là elle est avérée ! Ça, c'est un document qu'on peut mettre sur la voie publique, qui est nécessaire à la compréhension des choses. Et, je suis sûr que si je continuais à fouiller les archives du CEP, je vais trouver ce genre de choses ! Et ça, ça me paraîtrait intéressant...

Bruno Barrillot : Je pense qu'il y a un travail d'historien, c'est vrai, qui est quand même très important. Mais le débat sur les conséquences des essais nucléaires ici, je pense que c'est un débat politique ! Et, il faut l'aspect historique qui est important, mais je pense que la pression politique, le fait qu'il y ait une commission d'enquête est capital pour faire avancer les choses. On se rend bien compte que c'est à peine tolérable à Paris qu'il y ait ça. Je sais que l'Armée est une institution vraiment difficile à faire avancer vers la transparence, mais je pense qu'il y a des bonnes volontés partout...

M. Jean-Marc Régnauld : Je pense aux vétérans, pour qu'ils puissent obtenir quelque chose, il faut quand même aussi des éléments tangibles ! La pression politique ne suffira pas...

Bruno Barrillot : Oui, mais ce n'est pas un problème. Les vétérans sont de toute la hiérarchie militaire, par exemple en France, on a même des officiers supérieurs qui sont membres de l'AVEN ! Quand j'ai un problème, y compris pour la commission d'enquête, je fais appel, je reçois des documents, les gens ont gardé des documents, y compris des documents qui étaient secrets. Il y a des gens qui avaient une certaine opinion sur les essais nucléaires, y compris dans l'Armée, et qui estimaient que ça pouvait toujours leur servir, ne serait-ce que pour se couvrir personnellement. Dans des organisations comme l'armée, on ne veut pas prendre une décision sans avertir le chef. Bien sûr on n'a pas toutes les archives, mais c'est une pression pour montrer au ministère de la Défense que sa position qui consiste à tout bloquer, y compris les archives, ne tient plus parce que ça lui échappe !

M. Jean-Marc Régnault : Oui, mais ça, de toute façon, on arrive toujours par certains biais à savoir les choses ! Comme par exemple, le gouverneur Grimald qui lâche que la décision officielle du CEP, ça date de juillet 62 lors du conseil de défense, parce qu'il y était, ce qui théoriquement est interdit de divulguer ! Il l'a lâché ! Donc, on arrive à savoir, dans son temps, celui qui voudra savoir comment a été prise la décision, il sait qu'il doit aller voir le conseil de défense 22 juillet ou 27 juillet, je ne sais plus, 1962. Donc voilà, on a des pistes qui permettent d'aller quelques fois sans trop chercher ! Au lieu de se taper 500 pages d'archives ! Alors, on a des biais comme ça qui permettent de savoir.

Bruno Barrillot : Mais, la question c'est de créer un lieu, ici dans le pays, qui puisse rassembler toutes sortes d'archives, documents qui sont le patrimoine du pays. On pourrait faire appel aux gens de façon à ce que des chercheurs, des organisations plus militantes ou des citoyens puissent y avoir accès pour pouvoir travailler, connaître leur histoire,...

Mme Unutea Hirshon : Ce sont des conclusions qu'on pourrait avoir au niveau de cette commission d'enquête, de continuer ce travail pour créer une espèce de mémorial... On en a parlé avec l'Institut de Communication Audiovisuelle tout à l'heure, juste avant que tu viennes. Je me disais, une fois nous terminé, il y a le conseil d'orientation qui va commencer son travail. Et donc, dans ses missions, on peut très bien imaginer qu'une des missions est de faire ce travail-là !

M. Jean-Marc Régnault : Ce que je peux faire dans un 1^{er} temps, un jour, tout ce que j'ai recopié à la main, que j'ai tapé plus ou moins complètement, le mettre au propre de façon à ce que vous ayez les archives du CEP ici sur place.

Bruno Barrillot : Je pense qu'il faudra faire des appels à contribution, de façon à ce qu'il y ait une constitution de base de données sur toute cette période. Tout ce qu'on a, y compris multimédia, parce qu'il y a eu des tas de choses qui ont été publiées. De plus en plus, on a pas mal de choses qui sont passées à la télévision, y compris à l'étranger et qu'on a besoin de rassembler dans un lieu, ne serait-ce par exemple pour des étudiants qui voudraient faire un travail là-dessus, qu'ils aient au moins ici un lieu de recueil de la mémoire.

C'est bien qu'on puisse se rencontrer. Les historiens, vous avez votre propre spécificité, votre propre manière de concevoir l'accès à la documentation qui est assez différente de ceux qui ont un objectif, par exemple, de faire reconnaître les droits des victimes. Ce n'est pas votre objectif. Donc, disons travaillons en coopération.

L'ouverture des archives, c'est un geste politique et pas seulement une faveur faite aux historiens. C'est ce qu'a fait Bill Clinton en 91-92 : il a ouvert toutes les archives de la période des expériences nucléaires. C'est vrai que ça a été ouvert mais ça demande aux chercheurs d'aller chercher dans des masses de documents. On découvre encore des choses aujourd'hui depuis quasiment 15 ans que ça a été ouvert aux USA. On découvre des choses encore nouvelles, par exemple sur les essais américains aux Marshall, sur ce qui s'est passé parce qu'il faut aller fouiller dans toutes ces archives... En ce qui me concerne il y a un certain nombre de documents, et ça n'est pas récent, que j'ai obtenus par le biais de collègues américains. J'ai pu obtenir des documents que je ne pouvais pas obtenir du CEA en France ! Le ministère de la Défense, c'est plus difficile, mais le CEA a aussi des archives très importantes. Et donc, j'ai pu obtenir des documents aux USA parce qu'il y avait un système d'échanges entre le CEA et le Département de l'énergie aux USA, qui fait que par la loi d'accès à l'information aux USA, tout citoyen peut avoir accès à des documents officiels. Comme les USA sont un Etat fédéral, ma collègue du Kentucky a pu obtenir ça dans la bibliothèque de la capitale du Kentucky – Lexington - qui n'est quand même pas Washington ! Et elle a pu obtenir des documents en français tout en microfiches que j'ai pu avoir, alors qu'on me les refusait en France !

M. Jean-Marc Régnault : Il y a même mieux que ça ! Par exemple, les archives du conseil des ministres en France, on ne les a pas avant, je ne sais plus combien, 60 ans ou 100 ans ! Mais, la CIA avait ses informateurs ! Il y a toujours eu un ministre, un secrétaire d'Etat qui était « correspondant ». Alors, dans les archives du congrès américain, il y a des archives secrètes déclassifiées qui sont des comptes rendus des CM en France des années 50-60 !

Mme Unutea Hirshon : C'est comme ça que tu as trouvé Grimald ?

M. Jean-Marc Régnauld : Non, Grimald a écrit un bouquin, il a raconté un certain nombre de choses qui s'étaient passées en montrant de toute bonne foi, avec sa naïveté de type un peu gâteux déjà, il a lâché quelques trucs qui autrement, à mon avis, étaient connus nulle part ! La date du conseil de défense qui a décidé de Moruroa n'est pas publique ! Quand il raconte qu'il persuade De Gaulle, fin 62, de recevoir les élus locaux, il faut quand même leur annoncer qu'on va faire des essais chez eux etc. et puis, il raconte que De Gaulle lui a lâché : « Ah oui, de toute façon les Polynésiens sont gentils, on ne va pas regarder l'argent ! » Il lâche ça comme ça !

On a quelques trucs sur Peyrefitte qui raconte les CM, on a des confidences de Jacques Foccart, etc. sur Pouvanaa, sur Sanford, etc. On a des choses comme ça, mais les comptes rendus, moi j'aimerais bien un jour pouvoir aller au Congrès américain voir s'il n'y a pas des comptes rendus des conseils de défense !

Mme Unutea Hirshon : On a demandé une audition à un membre du Sénat américain, j'attends toujours sa réponse, c'est un ami du Président qui est le 'congressman' qui a participé ici aux marches antinucléaires, qui est allé sur le site de Moruroa, qui est marié à une Tahitienne ! C'est son 8^e mandat et il est membre du Foreign Affairs. Il voyage tout le temps et s'est même retrouvé en France, il y a deux ans, je crois, au sein d'une commission américaine qui visitait la France.

Bruno Barrillot : Même si nous avons auditionné des personnalités, on reproduira leur point de vue, même sans la critique de l'historien, mais on essaie de mettre des points de repère. C'est ce qu'ils disent qui était important. Ma foi, c'est sous leur responsabilité, on leur a bien dit que ce sera publié ! Donc, ils peuvent dire des choses qui peuvent être éventuellement contredites, c'est pour ça qu'il faut faire attention de ne pas mélanger la commission d'enquête, ce ne sera pas une commission d'historiens ! On ne pourra jamais se présenter comme ça ! Donc, on ne remplace pas aussi la fonction des historiens qui est quand même indispensable.

M. Jean-Marc Régnauld : Ce que j'ai voulu vous proposer c'est un travail complémentaire que vraisemblablement vous ne pourrez pas faire pour les raisons qu'on a expliquées, mais qui va vous manquer ! Moi je ne suis pas spécialement demandeur, mais si vous le souhaitez...

Mme Unutea Hirshon : C'est un aspect qui m'intéresse !

M. Jean-Marc Régnauld : Si vous le souhaitez, il faudra trouver les moyens de pouvoir le faire ! Trouver d'autres collègues métropolitains, peut-être un peu spécialistes, bon, j'ai quelques noms en tête, qui pourraient travailler pour qu'on soit plusieurs à examiner les documents, qu'on vérifie un peu ce qu'on dit, etc. Qu'on ne puisse pas faire des reproches de partialité, etc.

Mme Unutea Hirshon : Oui, parce que vous risquez d'attirer les foudres de certains : « après le Taui, il va...

M. Jean-Marc Régnauld : C'est vrai que le fait d'avoir écrit le Taui me met en mauvaise position ! Mais, quand même, il y a des gens qui m'ont dit que ce que j'ai écrit dans le Taui, il n'y a pas de diffamations, il n'y a pas d'injures. Tout ce que je dis, je le corrobore. On ne peut pas m'accuser d'avoir menti, falsifié. Les affaires qu'on reproche à Gaston Flosse, je n'en fais pas état tant qu'elles n'ont pas été jugées. Si vous comparez mon livre avec celui de Séverine Tessier, c'est du militantisme pur et dur ! Et, quelques fois un peu léger !

Mme Unutea Hirshon : Elle exagère !

Bruno Barrillot : En plus, c'est mal écrit, c'est mal édité !

Mme Unutea Hirshon : Je l'ai parcouru parce que c'est illisible !

Bruno Barrillot : Ils ont voulu faire ça à toute vitesse !

M. Jean-Marc Régnauld : Et pourtant, elle a pris son temps parce qu'elle m'avait écrit longtemps avant !

Mme Unutea Hirshon : C'est étonnant parce qu'elle a quand même fait beaucoup de recherches avant, elle a vu beaucoup de gens, etc. !

M. Jean-Marc Régnauld : Le Tahoeraa a le beau jeu lorsque Oscar montre le livre sur la corruption ! Quand on lit les pages sur Flosse, ça fait état de reproches que la justice lui a pardonnées !

Mme Unutea Hirshon : Est-ce que tu pourrais faire une proposition à la commission d'enquête parce que ça peut venir en complément...

Bruno Barrillot : Il y a problème au niveau du ministère de la Défense, c'est une constante : « on veut bien ouvrir, oui mais avec des gens dont on est sûr ». Donc, c'est une transparence limitée à quelques personnes et ce n'est pas l'opinion publique. Le débat public, ça c'est bloqué ! Et donc, je pense qu'il faut éviter de leur trouver une porte de sortie trop étroite.

M. Jean-Marc Régnauld : Il y a une carte politique à jouer ! C'est le territoire est de plus en plus autonome, il a besoin de connaître son patrimoine, son histoire. L'Armée fait état de transparence de plus en plus grande. L'Etat a reconnu que la Polynésie française avait rendu un grand service à la France. Donc, il faut aller plus loin dans la transparence, etc. Enfin, il faut tenir une espèce de langage de pression politico scientifique ! Voilà ! Moi je pense à quelques noms de chercheurs en Métropole qui sont plutôt des gens considérés comme plutôt favorables au nucléaire, etc. qui peuvent être sollicités, parce que je sais que ces gens-là, s'ils trouvent des accidents, ça ne les dérange pas de dire « il y a des accidents, ça a rendu un grand service à la dissuasion nucléaire... » On peut trouver des gens comme ça.

Bruno Barrillot : Ce n'est pas l'accident qu'il faut chercher, c'est l'ensemble du programme qui a des conséquences graves sur la santé et sur l'environnement. Ce n'est pas parce qu'il y a eu un accident en 79 ou parce qu'à Mangareva, le 02 juillet, ça a mal tourné, etc. C'est l'ensemble qu'il faut voir ! Il ne faut pas se faire d'illusions, même nous ! Souvent, dans les milieux journalistiques, on dit « ah, on aimerait bien un bon accident pour avoir quelque chose à dénoncer ! » En fait, ce n'est pas tout à fait ça ! Il ne faut quand même pas se faire d'illusions, les gens qui faisaient les essais étaient quand même des gens responsables !